

17 juin 2013

**Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la  
pétition du 19 mars 2013: «Préservons le pigeon des villes».**

**Rapport de M. Pierre Gauthier.**

La pétition P-304, a été renvoyée par le Conseil municipal à la commission des pétitions le 19 mars 2013. La commission s'est réunie pour la traiter les 8 et 29 avril 2013, sous la présidence de M<sup>me</sup> Sandrine Burger. Les notes de séances ont été prises par M<sup>me</sup> Tamara Saggini que nous remercions pour l'excellence de son travail.

**Texte de la pétition**

(Voir annexe.)

**Séance du 8 avril 2013**

*Audition des pétitionnaires, M<sup>mes</sup> E. Bhsay-Rondez, Rose-Marie Bianchin Girard, MM. Pierre Challandes, Hermann Dousse, M<sup>mes</sup> Suzan Karagöz, et Jacqueline Strössler*

M. Dousse est âgé de 88 ans. Il entend parler des pigeons depuis cinquante ans. Il explique avoir lui-même distribué des graines anticonceptionnelles<sup>1</sup> pendant vingt-cinq ans. Chaque année, au mois de janvier, il comptait les pigeons et constatait une petite diminution de leur nombre. Ces graines mettaient tout le monde d'accord. Mais, la distribution des graines anticonceptionnelles a cessé et les pigeons ont recommencé à nicher. La raison invoquée pour ce changement était qu'il y avait alors 4000 pigeons et que la ville pouvait en supporter 6000. Il se souvient que M. Maudet, alors conseiller administratif, était d'accord de faire à nouveau distribuer des graines anticonceptionnelles. Deux pigeonniers ont été installés en Ville. Celui de la place du Cirque a été enlevé au prétexte qu'il n'était pas utilisé. Or, il n'avait pas de perchoirs à l'intérieur.

Avec le temps, les pigeons sont devenus domestiques et dépendants. Il est interdit de les laisser mourir. Nous demandons donc que les policiers n'interviennent plus lorsqu'on nourrit les pigeons et qu'on ne laisse pas mourir ces oiseaux. C'est inhumain et d'autres moyens existent pour qu'ils ne pondent pas. Enfin, nous souhaitons obtenir des prix abordables à l'achat des graines anticonceptionnelles.

---

<sup>1</sup> «Ormistérial», laboratoires Biové, F62510 ARQUES, voir aussi:  
[http://cousin.pascal.l.free.fr/methodes\\_doucees.html#graines](http://cousin.pascal.l.free.fr/methodes_doucees.html#graines)

M<sup>me</sup> Bhysay-Rondez a lancé la pétition pour faire installer des pigeonniers, pour arrêter de diffuser abusivement que les pigeons transmettent des maladies, et pour qu'il soit autorisé de nourrir ces oiseaux. Le pigeon ne transmet pas de maladie, cette psychose est répandue pour qu'il soit mal-aimé. Elle a recueilli beaucoup de pigeons malades, elle en a gardé chez elle et elle n'a jamais été malade. Elle se dit outrée d'avoir été dénoncée par des habitants et amendée par la police pour avoir nourri ces oiseaux. Il y a des dealers partout, ils ne sont pas dénoncés. Dans un parc de la Servette, de la lessive est déversée sur les graines pour tuer les pigeons. Enfin, elle juge inadmissible que des aînés doivent se lever aux aurores pour nourrir des pigeons en cachette.

Elle a toujours respecté la loi mais déclare qu'on ne peut l'empêcher de nourrir un animal quel qu'il soit. Elle rappelle l'esprit suisse fait d'amour de la nature et des animaux. La pétition demande aussi l'arrêt du tir et du piégeage des pigeons. Il faut aussi retirer les fils de fermeture des sacs à poubelle jaunes qui ne sont pas utilisés, mais qui blessent les pattes des oiseaux qui les utilisent pour faire leurs nids. Elle se dit prête à distribuer bénévolement des graines (anticonceptionnelles) moyennant une aide financière de la Ville pour leur achat.

#### *Questions des commissaires, réponses des pétitionnaires*

Un commissaire explique que la raison de l'arrêt de la distribution des graines anticonceptionnelles – invoquée par le magistrat alors responsable, M. Tornare – était la pollution des eaux. Il demande des précisions sur les amendes infligées par la police.

M<sup>me</sup> Bhysay-Rondez déclare qu'elle a été amendée de 180 francs par la police cantonale. La police municipale a ôté un tas de graines déposé sur un terrain privé. Une de ses amies a été amendée aux Pâquis par la police municipale.

Le commissaire demande des précisions sur le tir des pigeons.

M<sup>me</sup> Bhysay-Rondez répond que ce n'est pas la police municipale.

Le commissaire demande des précisions sur les pièges.

M<sup>me</sup> Bhysay-Rondez explique que ce sont des caisses installées sur les toits. Les pigeons peuvent y entrer mais pas en sortir. Les pigeons capturés sont gazés, leur agonie dure 35 minutes.

Le commissaire demande des précisions sur le pigeonnier enlevé.

M. Dousse explique qu'il ne fonctionnait pas car il n'était pas équipé de perchoirs.

Le commissaire rappelle que plusieurs magistrats se sont succédés sur ce dossier (M. Tornare, P. Maudet, R. Pagani et G. Barazzone) et demande si les pétitionnaires ont contacté ce dernier.

M<sup>me</sup> Bhysay-Rondez annonce que les pétitionnaires vont le faire.

Un commissaire rappelle qu'un pigeon porte 40 parasites différents, dont le 50% appartiennent à la famille des Chlamydiaceae<sup>2</sup> et le 19% sont des virus liés à la salmonellose. De plus, une tique présente uniquement chez le pigeon est transmissible à l'homme. Concernant les graines anticonceptionnelles, il explique qu'il en faut 30 g par pigeon et par jour, dix mois par an (temps de fertilité de la femelle). Ce qui coûte environ 18 euros par pigeon et par an.

M. Dousse déclare que pendant vingt-cinq ans ces graines ont fait diminuer le nombre de pigeons. Il ajoute que l'homme est aussi vecteur de parasites et que la peste aviaire avait été propagée par un paon du Jardin botanique.

M<sup>me</sup> Bhysay-Rondez propose aux commissaires de consulter le site de l'Association Stéphane Lamart: <http://www.associationstephanelamart.com>. Elle ajoute que, à Paris, les habitants peuvent nourrir les 80 000 pigeons dans les parcs. A Onex et à Carouge, les pigeonniers installés fonctionnent bien. La majorité des pigeons se trouve à Plainpalais, à la place du Cirque et à la Servette. C'est là qu'il faudrait installer des pigeonniers. Elle annonce dépenser 2500 francs par mois pour distribuer 60 kg de graines par jour, à 18 endroits différents.

M. Challandes ajoute que, pour mieux contrôler les populations de pigeons, il faudrait des pigeonniers adaptés et, à proximité de ceux-ci, vendre des sachets de graines aux passants qui veulent nourrir les pigeons.

M<sup>me</sup> Bianchin Girard rappelle que les fientes de pigeon sont un excellent engrais.

M<sup>me</sup> Karagöz indique que, à Lausanne, les pigeonniers sont des tours avec perchoirs. Il n'y a pas besoin de pilule, on laisse les passants nourrir les pigeons. A Genève, elle doit sortir tard pour nourrir les pigeons, elle a même été agressée.

Un commissaire rappelle qu'il faut concilier l'intérêt des uns avec celui du plus grand nombre. Il évoque deux points qui n'ont pas été évoqués: les nuisances sonores des roucoulements et les dégradations sur les bâtiments.

M<sup>me</sup> Bhysay-Rondez explique que les fientes dégradent les bâtiments car les pigeons sont mal nourris. S'ils sont nourris avec des graines, les fientes sont dures et ne posent pas de problèmes. Par ailleurs, la première nuisance est l'être humain. La terre ne nous appartient pas.

---

<sup>2</sup> <http://fr.wikipedia.org/wiki/Chlamydia>

Une commissaire demande de préciser la forme optimale des pigeonniers.

M<sup>me</sup> Karagöz explique que les pigeonniers ronds sont mieux. En tous les cas, il faut enlever les œufs et les remplacer par des faux.

Un commissaire demande des précisions sur les effets des graines stérilisantes sur l'avifaune ainsi que sur les effets du fil des sacs poubelles.

M. Dousse explique que les petits oiseaux ne mangent pas les graines de maïs.

M<sup>me</sup> Bhsay-Rondez ajoute qu'il faut nourrir les pigeons au sol, sinon ils envahissent les bâtiments. Elle ajoute que la Voirie n'utilise pas la ficelle bleue pour fermer les sacs, alors les pigeons s'en servent pour faire leur nid. Elle a demandé d'ôter la ficelle ce qui a été fait à la gare de Cornavin.

#### *Première discussion*

Un commissaire (Ve) propose l'audition du magistrat Guillaume Barazzone chargé du Service des espaces verts (SEVE) et de la police municipale afin de savoir pourquoi un pigeonnier a été ôté. De plus, il propose aussi, d'auditionner le vétérinaire cantonal.

Un commissaire (UDC) rappelle que, entre 2005 et 2007, une commission du Conseil municipal a discuté des pigeons pendant deux ans. Le responsable de la faune a expliqué que nourrir les pigeons avec des graines anticonceptionnelles attirait en ville les pigeons des campagnes. Le Conseil municipal a décidé l'arrêt du nourrissage. Il conclut qu'il serait utile de savoir pourquoi les pigeonniers installés n'ont pas fonctionné.

Une commissaire (MCG) rappelle la pétition P-290. En une séance, le 19 novembre 2012, les pétitionnaires ont été entendus et le texte a été voté. Elle souhaite néanmoins entendre le vétérinaire cantonal et le magistrat.

Un commissaire (S) a relu le procès-verbal du 19 novembre 2012. La commission a voté le renvoi au Conseil administratif de la pétition P-290 qui traitait du même sujet. Il souhaite donc voter immédiatement.

Un commissaire (LR) souhaite entendre le centre ornithologique sur l'excès de nourrissage des oiseaux sauvages.

Une commissaire (MCG) souhaite également voter immédiatement.

Un commissaire (EàG) propose de fondre les deux pétitions en une seule motion à renvoyer au Conseil administratif. Si la commission est d'accord, son groupe suivra.

Un commissaire (UDC) pense que l'audition du vétérinaire cantonal n'est pas nécessaire, car les informations sont disponibles partout.

Un commissaire (Ve) pense néanmoins que le magistrat doit expliquer pourquoi des pigeonniers à 8000 francs pièce n'ont pas donné de résultat.

La présidente (Ve) appuie son collègue.

Mise aux voix, l'audition de M. Guillaume Barazzone est acceptée par 10 oui (2 Ve, 1 EàG, 1 S, 1 DC, 3 LR, 2 MCG) et 3 abstentions (1 S, 2 UDC).

Un commissaire (DC) demande d'obtenir les références des travaux antérieurs.<sup>3</sup>

### **Séance du 29 avril 2013**

*Audition conjointe de M. Guillaume Barazzone, magistrat chargé du département de l'environnement urbain et de la sécurité, et de M. Oertli, directeur du SEVE*

M. Oertli présente brièvement la question.

Après environ trente ans de distribution de graines contraceptives, le budget pour l'achat de ces graines a été suspendu. En 2008, après comptage, il y avait entre 4000 et 4500 pigeons en ville, ce qui est très peu. Entre 2010 et 2011, l'hiver a encore réduit le nombre d'oiseaux. Les corneilles, de plus en plus nombreuses, chassent les pigeons.

Deux pigeonniers ont été installés, un à la pointe Nord de la plaine de Plainpalais, et un à la place des Augustins. Le premier a été démonté et le second est vide depuis deux ans. Les pigeons ne s'y installent pas à cause des corneilles. Le SEVE a géré une campagne d'information installant des panneaux vers Plainpalais, pour dissuader les habitants de nourrir les pigeons. Il précise enfin qu'aucun piège n'a jamais été installé contre les pigeons.

Un commissaire demande des précisions sur la concurrence entre corneilles et pigeons.

M. Oertli explique que ce sont des informations qui viennent de l'expérience du terrain.

Un commissaire rappelle les propositions des pétitionnaires et indique qu'une des dames auditionnées distribuerait 60 kg de nourriture par jour. Il demande également s'il y a des comptages effectués.

---

<sup>3</sup> Page relative aux débats de 2007 sur la question des pigeons: <https://www.ville-geneve.ch/conseil-municipal/objets-interventions/detail-objet/objet-cm/537-164e/>

M. Oertli note que, à Lausanne, des habitants payent pour distribuer de la nourriture. Il n'y a pas de comptages, mais ils observent la densité de population. Actuellement, ni la pose de nouveaux pigeonniers ni des mesures quelconques ne sont envisagées. Le dernier comptage, effectué par M. Juon sur mandat du magistrat M. Tornare, date de 2008. Il ne semble pas y avoir aujourd'hui plus de 4000 pigeons en ville, ce qui est très peu. La raison de la pétition lui semble donc obscure puisque les pigeons ne sont pas combattus.

Un commissaire s'inquiète des contraventions dressées aux habitants qui nourrissent les pigeons.

M. Oertli cite l'interdiction est l'article 15b du règlement cantonal.<sup>4</sup>

Une commissaire remarque que cette pétition officialise le conflit entre pro et anti-pigeons. Elle demande quelles sont les mesures pouvant être prises contre les corneilles.

M. Oertli mentionne les essais concluants faits avec des fauconniers au parc La Grange. Vu qu'il n'y a pas de nécessité, cela n'a pas été mis en pratique. Les corneilles étaient chassées par le SEVE mais, depuis cinq ans (nomination de M. Oertli), elles ne le sont plus.

Un commissaire cite les pétitionnaires qui ont mentionné l'absence de perchoirs dans les pigeonniers pour en expliquer le mauvais fonctionnement.

M. Oertli répond que ce n'est pas la raison, car ils ont été construits par des spécialistes.

Un commissaire souhaite prendre en considération l'aspect social de la démarche des pétitionnaires. L'attitude rebelle de nourrir illégalement les pigeons était importante. Il souhaite un peu de tolérance pour éviter des conflits.

M. Oertli répond que c'est la tolérance qui est de mise.

Un commissaire relève également que la perspective sociale et affective de la question posée par la pétition minimise les dégâts au patrimoine bâti et les nuisances.

M. Oertli confirme que les dégâts causés par les pigeons sur les bâtiments sont énormes. Certaines personnes sont allergiques aux déjections, dont une trop grande quantité serait nocive. Mais nous en sommes heureusement à des années-lumière.

Une commissaire – toujours étonnée de la variété des rapports entre humains et animaux – a observé, lors d'un récent voyage en Chine, que des espaces où des filets étaient installés et servaient de lieu où nourrir les oiseaux.

---

<sup>4</sup> [http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg\\_f3\\_15p04.html](http://www.ge.ch/legislation/rsg/f/rsg_f3_15p04.html)

M. Oertli déclare qu'il ne connaît pas cette pratique.

Un commissaire s'enquiert du nombre de contraventions données par année aux habitants qui nourrissent les pigeons.

M. Barrazone déclare qu'il n'y en a aucune ou très peu. Il vérifiera néanmoins.

### *Discussion et vote*

Un commissaire (Ve) renonce à la proposition d'auditionner le vétérinaire cantonal.

Un commissaire (LR) regrette de n'avoir pas eu de réponse sur le risque de maladies.

Un commissaire (S) se dit favorable au vote immédiat pour le classement.

Un commissaire (UDC) se réjouit que les pigeons ne soient plus un problème. Il votera aussi le classement.

Un commissaire (DC) est en faveur du classement. Il souhaiterait néanmoins avoir le point de vue du vétérinaire cantonal.

Une commissaire (MCG) s'abstiendra en l'absence d'informations précises sur les maladies.

Un commissaire (LR) est également pour le classement. Il pense cependant qu'une demande d'information écrite auprès du vétérinaire cantonal pourrait compléter la réponse.

Un commissaire (Ve) est aussi pour le classement. Cependant, le comptage date de 2008 et il pense donc que le sujet va revenir. Il souhaite donc que le SEVE ait une réflexion à plus long terme sur les pigeons et sur l'emplacement de pigeonniers afin de contrôler les naissances de pigeons et, parallèlement, de répondre à la dimension sociale soulevée par cette pétition.

Un commissaire (EàG) explique que son groupe est partagé. Il est contre le classement car la dimension sociale l'a interpellé. Les personnes décrites sont en situation difficile, même si leur comportement peut sembler un peu risible. Il pense que le Conseil administratif serait mieux à même de gérer la demande des pétitionnaires.

Un commissaire (S) est également frappé par la manière dont les pétitionnaires se comportent avec les pigeons. Remarquant que si certains dépensent plus de 2000 francs par an pour les nourrir, c'est qu'ils ne sont pas vraiment dans le

besoin. Il s'engage à préparer une intervention en séance plénière pour montrer de la compréhension vis-à-vis de la démarche des pétitionnaires.

Un commissaire (S) souligne que la diminution de la population de pigeons est due à une épidémie, et qu'il n'existe pas de recensement actuel. L'affaire semblerait traitée peu sérieusement s'ils la classaient.

Un commissaire (DC) souhaite également montrer qu'il est sensible au problème. Il propose à nouveau l'audition du vétérinaire cantonal.

Un commissaire (UDC) rappelle que, à l'époque des travaux sur les pigeons, les Conseils municipal et administratif étaient majoritairement de gauche et que, par ailleurs, ils ne sont pas là pour montrer qu'ils sont sensibles.

Un autre commissaire (UDC) confirme que ses données sont de source universitaire et donc fiables. Il lui semble urgent de classer car, quand une personne explique que c'est fantastique de vivre avec huit pigeons, il y a des limites à mettre.

Mise aux voix, l'audition du vétérinaire cantonal est refusée par 6 non (2 Ve, 2 S, 2 UDC) contre 3 oui (2 EàG, 1 DC) et 4 abstentions (2 MCG, 2 LR).

Mise aux voix, une demande d'information écrite au vétérinaire cantonal est refusée par 6 non (2 Ve, 1 S, 1 DC, 2 UDC) contre 5 oui (2 MCG, 2 LR, 1 S) et 2 abstentions (EàG).

Mis aux voix, le classement de la pétition est accepté par 8 oui (2 Ve, 2 S, 2 LR, 2 UDC) contre 3 non (2 EàG, 1 DC) et 2 abstentions (MCG).

P-304

PÉTITION à l'attention du Conseil municipal de la Ville de Genève

**PRESERVONS LE PIGEON DES VILLES**

Depuis l'Antiquité, les pigeons des villes, nommés pigeon biset ou des roches, ont toujours harmonieusement cohabité avec les hommes jusqu'au milieu du 20<sup>ème</sup> siècle. Dans les années folles, des légendes urbaines commencèrent à circuler stigmatisant le pigeon des villes, lequel devint un pestiféré vecteur de maladies infectieuses aussi mystérieuses qu'indétectables. Dès lors, les autorités sanitaires de la plupart des pays européens décidèrent sans autre forme de procès d'éliminer massivement cet oiseau afin de rassurer l'opinion publique. Aujourd'hui encore, aucune étude n'a pu démontrer que ces oiseaux pouvaient transmettre des maladies à l'homme. Pourtant, pour beaucoup de citadins, ce phénomène subjectif existe encore bel et bien. ,,

Or, diverses études ont démontré que l'abattage en masse de ces oiseaux ne servait absolument à rien. Au contraire, ces oiseaux disposant de plus larges espaces et ainsi de nourritures plus abondantes prolifèrent dans ces conditions beaucoup plus rapidement. A Genève, nous estimons que la gestion du pigeon des villes n'est pas adéquate. Nous constatons que ces oiseaux ne disposent pas suffisamment de pigeonniers à l'instar d'autres villes européennes. Ces constructions évitent des nidifications sur les bâtiments avec toutes les nuisances que l'on connaît. De plus, les gens ignorent comment la population de ces oiseaux est régulée (abattage, stérilisation par des graines ou par les œufs).

Par cette pétition, nous voulons également interpeller les Autorités que de nombreuses personnes alimentent les pigeons des villes pour différentes raisons, malgré l'interdiction de le faire. Dans les espaces publics, beaucoup le font par amour des animaux et par solitude. Le nombre très faible de ces personnes qui s'adonnent à ces actes ne mettent pas en danger la régulation de ces oiseaux.

En revanche, ce qui n'est pas admissible ce sont les personnes qui donnent de la nourriture aux pigeons depuis leurs fenêtres ou balcons. Ce comportement attire les pigeons à s'établir sur nos édifices et immeubles. D'ailleurs les règlements d'immeubles interdisent ce type de comportement.

Pour tous ces motifs, nous invitons les Autorités municipales à :

- Augmenter le nombre de pigeonniers.
- Améliorer l'information à la population (type de régulation, aucun risque de maladie et de ne pas alimenter les pigeons depuis les immeubles).
- Attribuer des espaces publics afin de nourrir les pigeons en toute légalité.
- Cesser de mettre en place des pièges à pigeons.

En vous remerciant d'avance de l'accueil que vous ferez à notre pétition, nous vous adressons, Mesdames et Messieurs les Conseillers municipaux, nos meilleures salutations.

Références : <http://www.associationstephanelamart.com/index.php?page=dossiers&n=1>. Et toutes les études effectuées par Pascal Cousin sur ses sites informatiques.

Prénom	Nom	Adresse	Signature
--------	-----	---------	-----------

Retourner la pétition à la personne responsable de la pétition, à l'adresse suivante : Mme Bhyssaj-Rondez, av. de Gallatin 21, 1203 Genève.